Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	20-6841-9	**Numéro de version:**	6.01
Date de révision:	24/03/2026	**Annule et remplace la version du :**	20/01/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M (TM) ENCRE D'IMPRESSION UV 9808 BLANC OPAQUE

Numéros d'identification de produit
75-3470-5598-2

7000056070

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Encre.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	SER-productstewardship@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	256-360-6	10 - 30
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	218-787-6	7 - 13
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	0,5 - 1,5
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	400-600-6	0,1 - 1
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	230-811-7	< 1
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	500-114-5	< 0,5
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	500-066-5	< 0,5
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	701-440-2	< 0,2

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour le foi et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

P280K	Porter des gants de protection et un équipement de protection respiratoire.

Intervention ::

P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

7% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.
7% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie cutanée inconnue.

Contient 7% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui répond aux critères PBT conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII
Contient une substance qui remplit les critères vPvB selon le Règlement (EC) N°1907/2006, Annexe XIII.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	(N° CAS) 48145-04-6 (N° CE) 256-360-6	10 - 30	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361df Tox. aquatique chronique 2, H411
Dioxyde de titane	(N° CAS) 13463-67-7 (N° CE) 236-675-5	10 - 30	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	(N° CAS) 28262-63-7	5 - 15	Substance non classée comme dangereuse
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	(N° CAS) 2235-00-9 (N° CE) 218-787-6	7 - 13	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 1, H372
Uréthane acrylique aliphatique	Confidentiel	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Carbonate de calcium	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 207-439-9	3 - 7	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Poly(diméthylsiloxane)	(N° CAS) 63148-62-9	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Silice	(N° CAS) 7631-86-9	1 - 5	Substance avec une limite nationale

	(N° CE) 231-545-4		d'exposition professionnelle
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	(N° CAS) 7473-98-5 (N° CE) 231-272-0	0,5 - 1,5	Tox.aquatique chronique 3, H412 Tox. aigüe 4, H302
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	(N° CAS) 75980-60-8 (N° CE) 278-355-8	0,5 - 1,5	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Fd Tox. aquatique chronique 2, H411
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	(N° CAS) 7328-17-8 (N° CE) 230-811-7	< 1	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	(N° CAS) 71868-10-5 (N° CE) ELINCS 400-600-6	0,1 - 1	Tox. aigüe 4, H302 Repr. 1B, H360FD Tox. aquatique chronique 2, H411
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	(N° CAS) 28961-43-5 (N° CE) 500-066-5	< 0,5	Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	(N° CAS) 52408-84-1 (N° CE) 500-114-5	< 0,5	Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	(N° CAS) 84170-74-1 (N° CE) 701-440-2	< 0,2	Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Octaméthylcyclotétrasiloxane	(N° CAS) 556-67-2 (N° CE) 209-136-7	< 0,05	Repr. 2, H361f Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 vPvB , EUH441 Liq. Inflamm. 3, H226

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.
Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Formaldéhyde	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Poussières réputées sans effet spécifique	13463-67-7	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Déterminé par le fabricant	VLEP (8 heures):0.1 ppm (0.57 mg/m3)	
Carbonate de calcium	471-34-1	VLEPs France	VLEP (8 heures): 10 mg/m3	
Poussières réputées sans effet spécifique	7631-86-9	VLEPs France	VLEP (VME)(Poussière totale)(8 heures) : 4 mg/m3; VLEP (VME)(Poussière respirable)(8 heures) : 0.9 mg/m3	

VLEPs France : Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées:Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Liquide
Couleur	blanc
Odeur	Légère d'acrylate
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	> 148,9 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	> 93,3 °C [*Méthode de test:*Pensky-Martens Closed Cup]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	< 1.2 mmHg [@ 20 °C]
Densité	Environ 1,3 g/ml
Densité relative	Environ 1,3 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	< 1 [*Réf. Standard :*BUOAC=1]
Teneur en matières volatiles:	1 - 5 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire. En cas de perte de l'initiateur ou avec exposition à la chaleur.

10.4. Conditions à éviter:
étincelles et / ou flammes
Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,09 mg/l
Dioxyde de titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Cutané	Lapin	LD50 1 700 mg/kg
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Ingestion	Rat	LD50 1 049 mg/kg
Carbonate de calcium	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Carbonate de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3 mg/l
Carbonate de calcium	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Multiples espèces animales.	LD50 > 2 000 mg/kg
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Cutané	Rat	LD50 6 929 mg/kg
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Ingestion	Rat	LD50 1 694 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Rat	LD50 967 mg/kg
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 860 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 > 13 200 mg/kg
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané	Rat	LD50 > 2 400 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 36 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Rat	LD50 > 4 800 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Lapin	Irritation minimale.
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Poly(diméthylsiloxane)	Homme et animal	Aucune irritation significative
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Lapin	Irritant
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritation minimale.
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Lapin	Irritation minimale.
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Lapin	Aucune irritation significative
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Lapin	Irritant sévère
Carbonate de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Poly(diméthylsiloxane)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Lapin	Moyennement irritant
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Lapin	Irritant sévère
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritant sévère
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Lapin	Irritant sévère
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Lapin	Moyennement irritant
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Souris	Sensibilisant
Silice	Homme et animal	Non-classifié
Poly(diméthylsiloxane)	Homme et animal	Non-classifié
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Souris	Sensibilisant
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Souris	Sensibilisant
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	Multiples espèces animales.	Sensibilisant
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Homme	Non-classifié

	et animal	

Sensibilisation des voies respiratoires
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	In vitro	Non mutagène
Silice	In vitro	Non mutagène
Poly(diméthylsiloxane)	In vitro	Non mutagène
Poly(diméthylsiloxane)	In vivo	Non mutagène
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	In vitro	Non mutagène
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	In vivo	Non mutagène
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	In vitro	Non mutagène
Octaméthylcyclotétrasiloxane	In vivo	Non mutagène
Octaméthylcyclotétrasiloxane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérogène
Silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 800 mg/kg/jour	43 jours
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Carbonate de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350	Pendant l'organogenès

				mg/kg/jour	e
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 3 800 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Poly(diméthylsiloxane)	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	85 jours
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 40 mg/kg/jour	1 génération
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	29 jours
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	29 jours
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 6 mg/l	Pendant l'organogenèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 100 mg/kg	Pendant l'organogenèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 3,6 mg/l	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,812 mg/l	90 minutes
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,001 mg/l	28 jours
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Inhalation	sang \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,18 mg/l	90 jours
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 260 mg/kg/jour	3 Mois
Carbonate de calcium	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Silice	Inhalation	Système respiratoire \| silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 10% dans l'alimentation	90 jours
Poly(diméthylsiloxane)	Ingestion	Coeur \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1% dans l'alimentation	90 jours
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	la peau \| sang \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	le système nerveux périphérique \| des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	90 jours
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	Coeur	Non-classifié	Lapin	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 semaines
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	la peau	Non-classifié	Lapin	LOAEL 500 mg/kg/jour	2 semaines
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	Foie \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Lapin	NOAEL 500 mg/kg/jour	2 semaines
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Foie \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	29 jours
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	90 jours
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	29 jours
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Système endocrine \| système hématopoïétique \| Système nerveux \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 375 mg/kg/jour	90 jours
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	29 jours
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide	Ingestion	Système endocrine \| système	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000	29 jours

acrylique		hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie			mg/kg/jour	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	NOAEL 960 mg/kg/jour	3 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Système endocrine \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	2 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	177 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,4 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,21 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,71 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	1 000 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	poisson rouge	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Dioxyde de titane	13463-67-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Dioxyde de titane	13463-67-7	Poisson zèbre	Expérimental	23 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	28262-63-7	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	622 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	307 mg/l
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	25 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Carbonate de calcium	471-34-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	100 mg/l
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	>1 000 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1,4 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>2,01 mg/l

Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,53 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	1,56 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Boue activée	Expérimental	180 minutes	EC50	>1 000 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,95 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>119 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,194 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,6 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	15,3 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	9 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,92 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,75 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	3,2 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	10,56 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	<1 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	770 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	507 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	12,2 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	91,4 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	5,74 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,921 mg/l
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	2,2 mg/l

Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	70,7 mg/l
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	1,95 mg/l
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,323 mg/l
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	292 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	11 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	37 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	2,7 mg/l
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	2,3 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Ver noir	Expérimental	28 jours	NOEC	0,73 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Moucheron	Expérimental	14 jours	LC50	>170 mg/kg (poids sec)
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	>0,0091 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>0,022 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	93 jours	NOEC	0,0044 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,015 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>10 000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	22.3 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	9.7 heures (t 1/2)	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère de méthyl	28262-63-7	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique		disponibles ou insuffisantes				
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	30-40 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301A - DOC Die Away Test
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Expérimental Biodégradation		Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH acide	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	≤10 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	98 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	313 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique pH basique	4.65 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	72-85 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide	28961-43-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	60 % Evolution de	OCDE 301B - Mod. CO2

acrylique					CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	41 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	3.7 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	31 jours (t 1/2)	
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	69.3-144 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.58	
Dioxyde de titane	13463-67-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polymère de méthyl méthacrylate, butyl méthacrylate acide acrylique	28262-63-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	simlaire à l'OECD 107
Carbonate de calcium	471-34-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Poly(diméthylsiloxane)	63148-62-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤40	
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.62	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<10	
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.09	

Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.105	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.52	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Propylidinetriméthanol, éthoxylé, esters de l'acide acrylique	28961-43-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.89	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	<3.87	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	12400	40CFR 797.1520-Bioaccumulation poisson
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.49	Test OCDE n° 123 log Kow brassage lent

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™
1-Vinylhexahydro-2H-azépinne-2-one	2235-00-9	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	47 l/kg	Episuite™
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	40 l/kg	Episuite™
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	626 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], α,α'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[ω-[(1-oxo-2-propèn-1-yl)oxy]-	84170-74-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<200 l/kg	Episuite™
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	16 600 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Conforme aux critères PBT REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE DE PHÉNOXY ÉTHYLE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE DE PHÉNOXY ÉTHYLE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE DE PHÉNOXY ÉTHYLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Silice	7631-86-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Dioxyde de titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Numéro CAS
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour le foi et le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été modifiée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Tableau des maladies professionelles. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l’importateur officiel de ce produit dans l’Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l’enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr